



DEC150150DR02

**Décision portant nomination de Mme Marie-Claude Jahan aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133025DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition et nommant M. Jean Lorenceau en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 17/06/2014 ;

Considérant que Mme Marie-Claude Jahan a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 13/10/2014 au 15/10/2014 et du 24/11/2014 au 26/11/2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Marie-Claude Jahan, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMS3332 intitulée Relais d'information sur les sciences de la cognition, à compter du 27/11/2014.

Mme Marie-Claude Jahan exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Claude Jahan est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/01/2015

Le directeur de l'unité  
Jean Lorenceau

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard